

ASSEMBLÉE NATIONALE

5 juillet 2018

DÉMOCRATIE PLUS REPRÉSENTATIVE, RESPONSABLE ET EFFICACE - (N° 911)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT**N ° 841**

présenté par

M. Philippe Vigier, M. Benoit, M. Guy Bricout, M. Charles de Courson, Mme de La Raudière,
Mme Firmin Le Bodo, M. Meyer Habib, M. Lagarde, M. Leroy, Mme Magnier, M. Morel-À-
L'Huissier, M. Naegelen, Mme Sage et Mme Sanquer

ARTICLE 7

Rédiger ainsi cet article :

« L'article 47-1 de la Constitution est abrogé. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de conséquence.